

encore besoin d'aide, le 7 décembre 1977, le gouvernement a adopté la loi sur le pétrole et le gaz, qui privilégiait Petro-Canada dans l'obtention de concessions.

Quand les concessions ont été accordées, quelle société a eu le premier choix? Petro-Canada. Pourquoi? Il le faut bien parce que quand nous créons une société d'État, nous ne pouvons risquer qu'elle fasse faillite, car le gouvernement en subirait le contrecoup. On lui a donc accordé des actions privilégiées, des dividendes non cumulatifs et la priorité aux droits sur les terres par rapport aux sociétés privées qui sont plus de 700 dans le pays à se faire concurrence et à essayer de trouver du gaz et du pétrole.

● (1620)

Il fallait donner à Petro-Canada un autre avantage. Si une société privée trouvait du pétrole quelque part au Canada, Petro-Canada pourrait l'acheter. C'était la fameuse disposition sur la rétroparticipation. Nous avons été nombreux à nous opposer à cela. Nous trouvions qu'il n'était pas juste d'obtenir quelque chose pour rien. Nous considérons que la société ne devait pas avoir droit à 25 p. 100 de participation à moins d'avoir elle-même trouvé du pétrole. C'est ainsi que le gouvernement l'a décidé dans sa sagesse et je reviendrai là-dessus.

À la fin de 1977, la société avait réalisé un gain d'environ 9.5 millions de dollars sur un investissement de fonds publics d'à peu près 540 millions de dollars, soit un rendement d'environ de 1/2 p. 100. La société ne rembourse effectivement rien parce qu'elle éprouve encore plus de difficultés. En 1978, c'est une nouvelle aventure. La société travaille dans les régions périphériques, mais elle ne trouve pas de pétrole. Le gouvernement doit encore acheter d'autres actions. Il est d'avis qu'il faut aider davantage Petro-Canada. Comme la société n'a pas pu trouver de nouveaux gisements de pétrole, le gouvernement lui a balancé 239.4 millions de dollars.

La société Petro-Canada faisait-elle des travaux de recherche et de développement? Pas du tout. Était-elle à mettre au point une nouvelle méthode de prospection sismique meilleure que les anciennes? Elle n'a absolument rien fait pour le développement de la technologie. A-t-elle mis en place de meilleurs réseaux de distribution? Non, elle n'a rien fait de cela. Les multinationales dont une bonne partie des actions appartiennent à des Canadiens se sont livrées à des travaux de ce genre, mais pas notre société Petro-Canada.

Qu'a-t-elle fait en 1978? Comme elle n'a rien trouvé de neuf elle a acheté la société Pacific Petroleum. Rappelez-vous que les actions de la Pacific Petroleum se vendaient sur le marché à \$65. Le coût global s'est élevé à 1.4 milliard de dollars. Petro-Canada n'avait pas d'argent, alors qu'a-t-elle fait? Elle a fait jouer la loi de l'impôt sur le revenu. Elle a emprunté les sommes nécessaires de banques canadiennes exploitées à l'étranger. Ces banques ont acheté des actions privilégiées, du même genre exactement que celles que le gouvernement détient. Cependant, les actions que les banques ont achetées produisent des dividendes cumulatifs tandis que ceux que produisent les actions de priorité du gouvernement ne le sont pas. À la fin de l'année, même si aucun dividende n'est déclaré, le taux fixe s'accumule ce qui fait que les sommes que Petro-Canada doit aux banques augmentent sans cesse.

Afin d'offrir de meilleures conditions encore et de convaincre les banques de prêter 1.4 milliard à Petro-Canada, le gouvernement leur a dit que si elles prêtaient cette somme, la

loi sur l'impôt ne les obligeait pas à payer d'impôts sur les intérêts. Les banques ont donc prêté ce 1.4 milliard. C'est une affaire pour elles. Elles reçoivent des actions de priorité cumulatives et la garantie qu'elles seront remboursées et qu'elles n'auront pas à payer d'impôts sur les intérêts.

Le marché a été conclu le 10 novembre 1978 et on s'est entendu le 17 novembre de la même année sur les clauses d'exonération de l'impôt sur le revenu. Avez-vous idée de ce que cela représente? Cela veut dire que seule la société de la Couronne peut profiter de cette disposition et pas les 700 autres compagnies de pétrole et de gaz. Vous vous demandez comment Petro-Canada a pu respecter l'échéance? C'est simple: on découvre que l'un des membres du conseil d'administration de la société nationale travaille également pour le ministère des Finances. Ce nouvel exemple d'un administrateur de Petro-Canada appartenant au cabinet du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) est la continuation logique des malversations passées. On sait que l'un des employés de Petro-Canada a rédigé le budget qui a donné à Petro-Canada ces incroyables avantages par rapport aux 600 et quelques compagnies qui essaient de découvrir du pétrole pour les Canadiens.

Un autre aspect du marché passé avec Pacific Petroleum est très discutable lui aussi, c'est le fait que le gouvernement ait pu invoquer la loi sur les corporations commerciales canadiennes pour obliger cette société à vendre à Petro-Canada 430 millions de dollars d'actions appartenant à des actionnaires canadiens. C'est pour cette raison que notre parti insiste pour que l'on inscrive dans la constitution le droit à la propriété. Si ce droit était garanti, le gouvernement ne pourrait obliger les gens à lui vendre leurs actions. Il devrait les acheter sur le marché. Rien d'étonnant donc à ce que les députés à notre gauche et les libéraux refusent de voir garantir le droit à la propriété. Ils ne veulent pas que les citoyens puissent détenir des avoirs dont ils peuvent tirer des profits pour eux-mêmes ou pour leurs enfants. Tout est là.

Nous sommes maintenant à la fin de 1978. Petro-Canada a déjà pris en charge deux sociétés, toutes deux exploitées au Canada et ayant des actionnaires canadiens. Ces sociétés essayaient de trouver du pétrole et du gaz pour la population actuelle et pour les générations à venir. Ils font maintenant partie d'une seule et même société. Je tiens à signaler en passant que ces sociétés payaient des impôts sur le revenu. L'une d'entre elles payait même aux alentours de 77 millions de dollars. Quant à Petro-Canada, elle ne paie pas d'impôts sur le revenu. Si on fait le total des intérêts que nous avons perdus sur l'argent que nous avons investi et du manque à gagner en matière d'impôt sur le revenu, cette somme dépasse de beaucoup le montant que ces sociétés auraient versé à leurs actionnaires étrangers sous forme de dividendes.

Le député de Calgary-Centre (M. Andre) m'a dit que les dividendes de l'industrie pétrolière représentaient d'habitude un rendement de 2 à 3 p. 100. Nous avons jusqu'ici emprunté 1.5 milliard de dollars que nous avons investis dans Petro-Canada pour obtenir des actions privilégiées à dividende non cumulatif. Au taux de 19.38 p. 100, c'est-à-dire le taux d'intérêt le plus récent sur les obligations d'épargne du Canada, les intérêts sur cet emprunt de 1.5 milliard de dollars dépassent de beaucoup le montant des dividendes qui quittaient auparavant le Canada.